

ARRETE N° 11004377 /MINFOPRA DU 28 SEPT 2017
Portant admission des élèves en 1^{ère} année du cycle des Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS) au Centre d'Appui aux Écoles de Statistique Africaines (CAPESA), session 2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°75/780 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques ;
Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n° 2000/287 du 07 septembre 2000 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
Vu l'arrêté n°000452/MINFOPRA du 02 mars 2017 portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement de trente (30) élèves Ingénieurs des Travaux Statistiques (I.T.S) au Centre d'Appui aux Écoles de Statistique Africaines (C.A.P.E.S.A), session 2017 ;
Vu le procès-verbal n°17-141/J009 du 27 juin 2017 du Jury d'Admission d'élèves Ingénieurs des Travaux Statistiques pour l'année scolaire 2017/2018 ;
Vu la lettre n°17-160/J009 du 19 juillet 2017 transmettant procès-verbaux des jurys d'admission d'élèves Ingénieurs Statisticiens Économistes(ISE) et d'élèves Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS), pour l'année scolaire 2017/2018,

ARRETE :

Article 1^{er}. - Sont déclarés définitivement admis au concours d'entrée en 1^{ère} année du cycle des élèves Ingénieurs des Travaux Statistiques (ITS) au Centre d'Appui aux Écoles de Statistique Africaines (CAPESA), session 2016, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre alphabétique :

Voie A (ISSEA de Yaoundé)

1. AMADOU Mansour
2. ELLA Hans Loïc
3. FOPA PAKO Jhon
4. JATSA Vernes Ulrich
5. KENGNE DJOUEGO Maeva Babelle
6. KITOUME OLEMBE Pascal Arthur
7. KOAGNE FONGUIENG Florette
8. KOLOKO Irene Petula
9. KONCHE MOPO Borel Wilfreid
10. KOUMETIO JIATSA Ivane Fanuelle
11. MOUNDE MFORIFOUM Haman Hakim
12. NKAMENI Daniel
13. WAFO KANKEU Christian Borel

- **Report de scolarité**
MBOUSSI ONANA Jordy Steeve

Voie A (ENSAE de Dakar)

KENGNE KUATE Darline Larissa

Voie B : option Mathématiques (ENSEA d'Abidjan)

1. DJOMMOU FOUÉKA Rodrigue
2. MAN-IGRI BADAWE Séraphin
3. MEFO FOTSO Gwladys
4. NGAFFO PESINIE Manuela Alida
5. OTOLO BINELI Rodrigue
6. TCHAGANG NGOUKEU Michelle
7. TENMI NJEUMEN Abel Derrick

Voie B : option Économie (ENSEA d'Abidjan)

EKANI BILOA André Victoire

- **Report de scolarité**
KANA DONGMO Rogacien
N'ZATI Ethel Cédric

Article 2.- Les candidats déclarés définitivement admis seront, au terme de leur cycle d'études, intégrés dans le corps des fonctionnaires des Services Démographiques et Statistiques, en qualité d'Ingénieurs des Travaux Statistiques, catégorie « A » premier grade de la Fonction Publique.

Article 3.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- PM/SG
- MINEPAT/INS/ISSEA
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE

Yaoundé, le **28 SEPT 2017**

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE**



ANGOING Michel Ange